

# Lettre de la DACS

## - Professions du droit et de la justice -

Novembre et décembre 2024 - N°29

### Sommaire



#### Lancement d'un groupe de travail sur le droit de l'arbitrage

Didier Migaud, garde des Sceaux, ministre de la Justice, a lancé le 12 novembre un groupe de travail pour moderniser le droit français de l'arbitrage. Présidé par François Ancel, conseiller à la Cour de cassation, et Thomas Clay, professeur des universités, le groupe de travail bénéficie du soutien de la DACS. [Lire la suite](#)

### Politique de l'amiable



#### La Politique de l'amiable en route vers 2025

La directrice des affaires civiles et du sceau poursuit l'engagement de la direction dans la promotion des modes amiables de règlement des différends et leur appropriation par les professionnels du droit. En clôture des conférences sur l'amiable à la cour d'appel de Paris et à l'occasion de plusieurs interventions dans le milieu de l'enseignement, Valérie Delnaud a fait le bilan de l'année écoulée et annoncé les travaux qui permettront d'accélérer la dynamique de l'amiable en 2025. [Lire la suite](#)

### Droit économique



#### Premier comité de pilotage du TAE

Le 14 novembre, les membres du comité de pilotage du tribunal des activités économiques (TAE) se sont réunis pour la première fois, sous la co-présidence de la directrice des affaires civiles et du sceau, Valérie Delnaud, et du directeur des services judiciaires, Pascal Prache. L'expérimentation du TAE, prévue par la loi d'orientation et de programmation du ministère de la Justice 2023-2027, débutera le 1er janvier 2025, pour une durée de quatre ans, au sein des douze tribunaux de commerce désignés tribunaux des activités économiques. [Lire la suite](#)



### **125<sup>e</sup> Congrès national des tribunaux de commerce**

Le 22 novembre 2024, Valérie Delnaud, directrice des affaires civiles et du sceau, et Xavier Clémence, chef du bureau du droit de l'économie des entreprises, étaient invités à intervenir au 125<sup>e</sup> Congrès national des tribunaux de commerce sur l'avenir du livre VI du code de commerce. [Lire la suite](#)



### **Colloque sur les enjeux de durabilité des entreprises**

Le 7 novembre, la directrice des affaires civiles et du sceau a participé à un colloque sur les enjeux de durabilité des entreprises, organisé par la Fédération des cabinets intermédiaires et l'association Filiance. La DACS a rappelé que l'exigence de qualité des informations de durabilité des entreprises doit être un levier de compétitivité. [Lire la suite](#)

## **Professions réglementées**



### **3<sup>e</sup> congrès national des commissaires de justice**

La chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) a tenu son troisième congrès national à Paris, les 12 et 13 décembre 2024. Aux côtés de Benoît Santoire, président de la CNCJ, Valérie Delnaud, directrice des affaires civiles et du sceau, s'est félicitée du chemin parcouru depuis la création, en 2022, de la profession de commissaires de justice et a évoqué les chantiers en cours. [Lire la suite](#)



### **Assises de la CNCC**

Le 5 décembre, la directrice des affaires civiles et du sceau est intervenue à l'occasion des 35<sup>e</sup> Assises de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC), placées sous le thème de l'intelligence artificielle. [Lire la suite](#)

## **International**



### **Invitation à la réunion annuelle 2025 du RJECC**

La réunion annuelle du réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC) aura lieu les 23 et 24 janvier 2025 à la Cour de cassation.

[Voir l'invitation](#) – [S'inscrire](#)

## **Ressources**

[Accéder aux décrets](#)

## Lancement d'un groupe de travail sur le droit de l'arbitrage

Didier Migaud, garde des Sceaux, ministre de la Justice, a lancé le 12 novembre un groupe de travail pour moderniser le droit français de l'arbitrage. Présidé par François Ancel, conseiller à la Cour de cassation, et Thomas Clay, professeur des universités, le groupe de travail bénéficie du soutien de la DACS.



*Crédit image Chang Martin / Ministère de la Justice*

Treize ans après la dernière réforme de l'arbitrage, faisant le constat que la législation en matière d'arbitrage est un vecteur essentiel du rayonnement et de l'attractivité de la France, le garde des Sceaux a souhaité qu'un état des lieux des dispositions existantes dans le domaine de l'arbitrage interne et international soit réalisé. A cette fin, un groupe de travail a été constitué pour formuler des recommandations et proposer des

évolutions permettant de maintenir et de renforcer l'efficacité du droit français de l'arbitrage.

Composé d'avocats, de magistrats, de représentants d'institutions d'arbitrage, d'arbitres et de professeurs des universités, le groupe de travail se réunira à plusieurs reprises, avant de remettre un rapport dans lequel il formulera des propositions de réforme en mars 2025.

---

## Politique de l'amiable

### La Politique de l'amiable en route vers 2025

La directrice des affaires civiles et du sceau poursuit l'engagement de la direction dans la promotion des modes amiables de règlement des différends et leur appropriation par les professionnels du droit. En clôture des conférences sur l'amiable à la cour d'appel de Paris et à l'occasion de plusieurs interventions dans le milieu de l'enseignement, Valérie Delnaud a fait le bilan de l'année écoulée et annoncé les travaux qui permettront d'accélérer la dynamique de l'amiable en 2025.



« Les modes amiables de règlement des différends (MARD) reposent sur une idée commune : celle d'une justice négociée au sein de laquelle les justiciables, soutenus par l'intervention d'un tiers – juge, médiateur, conciliateur, avocat –, deviennent acteurs de la résolution de leurs litiges. » a insisté Valérie Delnaud, directrice des affaires civiles et du sceau, en clôture du cycle de conférences sur l'amiable à la cour d'appel de Paris, le 12 décembre.

Loin d'être de simples variables d'ajustement au service d'une logique de gestion des flux judiciaires, les MARD sont des outils de pacification des relations sociales a souligné la DACS. Le lancement d'une politique de l'amiable ambitieuse en janvier 2023, dans la continuité du plan d'action mis en œuvre à la suite des États généraux de la justice, a permis d'engager

une réflexion globale sur la place de l'amiable dans la justice. Deux grandes réformes procédurales portées par la DACS ont permis de créer deux nouveaux dispositifs : l'audience de règlement amiable (ARA) et la césure du procès civil. En parallèle de ces réformes procédurales, la direction a soutenu les ambassadeurs de l'amiable qui sont allés à la rencontre des professionnels, pour ancrer la culture de l'amiable sur le terrain et notamment, inciter les acteurs à utiliser ces deux nouveaux dispositifs.

Un Conseil national de la médiation (CNM) a été mis en place afin de réfléchir à la structuration de la médiation, il a rendu son premier rapport d'étape en décembre. La dynamisation et la modernisation des modes à amiables doit se poursuivre en 2025. La DACS a initié d'importants travaux de recodification des règles de droit

applicables aux MARD (livres I et V du code de procédure civile) qui devraient aboutir au premier semestre 2025.

Des travaux inter-directionnels sont en cours, notamment pour doter le ministère de la Justice d'outils d'évaluation de plusieurs objectifs, comme la réduction du temps de jugement des affaires civiles, ou pour mieux situer les attentes des justiciables et des praticiens.

### **La formation à l'amiable**

L'importance de l'enseignement des MARD a été au cœur de trois interventions de la DACS.

Le 6 novembre, Valérie Delnaud a échangé avec les étudiants en ouverture de la rentrée du diplôme universitaire de Médiation de l'Université Toulouse Capitole, sous la direction de Françoise Housty, directrice du DU de Médiation civile, sociale et commerciale (photo).

Le 10 décembre à l'École nationale de la magistrature (ENM) Bordeaux, la directrice a ouvert le colloque interprofessionnel intitulé « Avocats et magistrats, acteurs des stratégies de l'amiable », organisé en partenariat avec l'association de médiateurs Bordeaux Médiation et l'École des Avocats de Bordeaux Aliénor.

Le 14 novembre à Sciences Po Paris, Valérie Delnaud a rappelé l'importance du déploiement de l'amiable, lors de la présentation par Soraya Amrani-Mekki, professeure agrégée des facultés de droit, de la certification aux modes amiable de résolution des différends proposée par l'Observatoire des modes amiables de résolution des différends (Omard), en partenariat avec l'ENM, le Conseil national des barreaux, le Conseil supérieur du notariat et la Chambre des commissaires de justice d'île de France.

---

## **Droit économique**

### **Premier comité de pilotage du TAE**

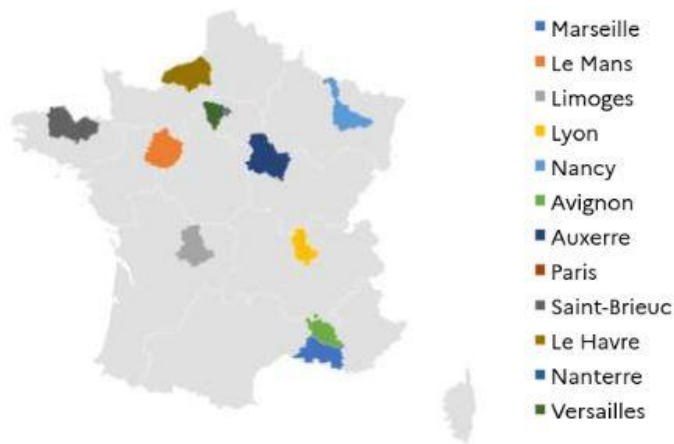
**Le 14 novembre, les membres du comité de pilotage du tribunal des activités économiques (TAE) se sont réunis pour la première fois, sous la co-présidence de la directrice des affaires civiles et du sceau, Valérie Delnaud, et du directeur des services judiciaires, Pascal Prache. L'expérimentation du TAE, prévue par la loi d'orientation et de programmation du ministère de la Justice 2023-2027, débutera le 1er janvier 2025, pour une durée de quatre ans, au sein des douze tribunaux de commerce désignés tribunaux des activités économiques.**

[L'article 26 de la loi n° 2023-1059 du 20 novembre 2023](#) étend les compétences en matière de procédures collectives de douze tribunaux de commerce ([arrêté du 5 juillet 2024](#)), renommés tribunaux des activités économiques. L'expérimentation est encadrée par un comité de pilotage et un comité d'évaluation ([décret n° 2024-674 du 3 juillet 2024](#)).

La première réunion du comité de pilotage a été consacrée à l'élaboration de la

documentation nécessaire à l'information par les chefs des juridictions des parties prenantes (justiciables, auxiliaires de justice et instances locales représentatives des entreprises, des agriculteurs, des associations et des professions) et aux projets de questionnaires de satisfaction à l'attention des justiciables et des auxiliaires de justice.

**Les tribunaux des activités économiques :**



Le comité de pilotage se réunira plusieurs fois en 2025, en fonction des besoins de l'expérimentation, et pour préparer les réunions du comité d'évaluation. De son côté, le comité d'évaluation se réunira en décembre 2024.

---

## **125<sup>e</sup> Congrès national des tribunaux de commerce**

**Le 22 novembre 2024, Valérie Delnaud, directrice des affaires civiles et du sceau, et Xavier Clémence, chef du bureau du droit de l'économie des entreprises, étaient invités à intervenir au 125<sup>e</sup> Congrès national des tribunaux de commerce sur l'avenir du livre VI du code de commerce.**



Cette rencontre organisée à la Maison de la Chimie à Paris a été ouverte par Patrick Sayer, président du tribunal de commerce de Paris, Anne Hidalgo, Maire de Paris, et Michel Peslier, président de la Conférence générale des juges consulaires de France.

Dans son intervention au nom du garde des Sceaux, Valérie Delnaud a rappelé l'objectif de simplification du Livre VI du code de

commerce dont les travaux en cours à la DACS s'appuient sur le rapport issu d'un groupe de travail piloté par le Conseil d'État. La directrice des affaires civiles et du sceau a également évoqué l'expérimentation des tribunaux aux activités économiques qui débutera le 1er janvier 2025, les nouveaux dispositifs de règlement amiable des différends et plus particulièrement l'extension de l'audience

de règlement amiable aux tribunaux de commerce depuis le 1er septembre 2024. Enfin, Valérie Delnaud a rappelé les enjeux liés à l'open data des décisions de justice avec la mise à disposition des décisions rendues par les juridictions judiciaires à titre gratuit et sous forme électronique.

Lors de la première table ronde intitulée «Le livre VI du code de commerce : quel avenir ?», Xavier Clémence, chef du bureau du droit de l'économie des entreprises de la DACS, a insisté sur trois

points : la nécessité de poursuivre, dans le cadre d'un futur groupe de travail, la réflexion initiée par le Conseil d'État sur la simplification du livre VI du Code de commerce en associant l'ensemble des parties prenantes, l'objectif d'améliorer la lisibilité et l'intelligibilité du livre VI et l'utilité d'adapter les procédures du livre VI aux besoins des très petites entreprises et de l'entrepreneur individuel.

*Credit images Conférence générale des juges consulaires de France*

---

## Colloque sur les enjeux de durabilité des entreprises

**Le 7 novembre, Valérie Delnaud, directrice des affaires civiles et du sceau, a participé à un colloque sur les enjeux de durabilité des entreprises, organisé par la Fédération des cabinets intermédiaires et l'association Filiance. La DACS a rappelé que l'exigence de qualité des informations de durabilité des entreprises doit être un levier de compétitivité.**



400 dirigeants d'entreprise et professionnels de l'audit étaient réunis à Paris pour échanger sur les enjeux de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et la directive européenne relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (directive CSRD).

La directrice des affaires civiles et du sceau est tout d'abord revenue sur l'objectif de la directive CSRD de garantir la publication

d'informations fiables et comparables pour inciter les entreprises à adopter des pratiques plus durables, à la fois pour la pérennité de leurs activités, et celle de l'environnement.

Les nécessités d'adaptation des acteurs du monde économique ont été prises en compte à travers la réorganisation de l'audit légal et l'entrée en vigueur progressive de la directive en fonction de la taille des entreprises. Les dispositifs de reporting en

matière de RSE ont, par ailleurs, été simplifiés et clarifiés, pour mettre fin à l'éparpillement des dispositifs dans la loi, et permettre leur appréhension par les acteurs.

La DACS a également évoqué la transposition de la directive sur le devoir de

vigilance (directive CSDD) qui prolongera le reporting de durabilité des entreprises en ajoutant l'obligation de mettre en place un plan de vigilance (identification des risques, prévention et réparation des incidences négatives).

*Crédit images Stéphanie Lequeur*

---

## Professions réglementées

### 3<sup>e</sup> congrès national des commissaires de justice

La chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) a tenu son troisième congrès national à Paris, les 12 et 13 décembre 2024. Aux côtés de Benoît Santoire, président de la CNCJ, Valérie Delnaud, directrice des affaires civiles et du sceau, s'est félicitée du chemin parcouru depuis la création, en 2022, de la profession de commissaires de justice et a évoqué les chantiers en cours.



Le thème de la modernisation choisi pour ce congrès s'accorde parfaitement avec la volonté du ministère de la Justice d'œuvrer à une simplification des dispositifs pouvant l'être tout en garantissant la qualité du service public rendu aux citoyens. Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2024, la profession est dotée d'un code de la déontologie et de règles professionnelles (Décret n°2023-1296 du 28 décembre 2023 et Arrêté du 27 février

2024). Un régime unique d'inspection, adapté en fonction des spécificités de chaque profession réglementée, a également été créé (décret du 10 octobre 2024). La directrice des affaires civiles et du sceau a rappelé les nombreuses réformes menées en concertation avec la CNCJ et notamment la révision de l'arrêté relatif au service de compensation des frais de transport et l'attention particulière portée



à l'aménagement des conditions de délivrance des certificats de spécialisation.

Plusieurs chantiers vont arriver prochainement à leur terme, à l'instar de la réforme du statut des clercs de

commissaires de justice et de la procédure de saisie des rémunérations.



Valérie Delnaud et Benoît Santoire ont salué la relation de confiance et la très grande qualité des échanges quotidiens entre les équipes de la DACS et celles de la CNCJ.

*Crédit images CNCJ*

---

## Assises de la CNCC

**Le 5 décembre, la directrice des affaires civiles et du sceau est intervenue à l'occasion des 35e assises de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC), placées sous le thème de l'intelligence artificielle.**

Devant plus de 1200 commissaires aux comptes réunis à Grenoble, Valérie Delnaud a salué la récente élection de Philippe Vincent à la présidence de la CNCC.

Le président de la CNCC a remercié la direction des affaires civiles et du sceau pour la qualité de ses relations avec la CNCC et son engagement au service de la justice économique.

« *Votre profession amorce, en cette fin d'année 2024, le tournant du contrôle légal des informations de durabilité* » a rappelé la DACS.

Publiées à partir de 2025 pour les très grandes entreprises, les informations de durabilité, certifiées par un auditeur légal, doivent permettre aux entreprises de construire un outil de pilotage solide pour se projeter dans une stratégie durable. Le commissaire aux comptes (CAC) devient le garant de la confiance du marché dans les informations de durabilité sur lesquelles les investisseurs, les partenaires commerciaux et les consommateurs portent un regard de plus en plus attentif et exigeant. Le CAC contribue à la confiance de la société civile dans la réalité de l'engagement social et environnemental des entreprises.



Valérie Delnaud a remercié Florence Peybernès, présidente de la Haute autorité de l'audit (H2A), du soutien apporté aux certificateurs pour mettre en pratique la réforme de durabilité, avant de souligner que « *la profession des CAC a parfaitement pris la mesure de l'enrichissement que représente pour elle cette dimension nouvelle de l'audit légal. Elle démontre une fois encore qu'elle sait relever les défis auxquelles conduisent les évolutions*

*sociétales, techniques et scientifiques. Elle démontre qu'elle sait faire preuve d'initiative et d'innovation. »*

Enfin, la DACS a rappelé que l'intelligence artificielle, thème choisi pour ces 35e Assises de la CNCC, offre des outils de travail précieux dans le domaine de l'audit, dans le respect de la sécurité des données et la protection des droits fondamentaux.

*Crédit image CNCC*

## International

### Invitation à la réunion annuelle 2025 du réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC)

La réunion annuelle du RJECC aura lieu les 23 et 24 janvier 2025 à la Cour de cassation.

- ⇒ [Voir l'invitation](#)
- ⇒ [S'inscrire à la réunion annuelle](#)
- ⇒ Plus d'informations sur le [RJECC](#)

---

## Ressources

- [Décret n° 2024-1174 du 10 décembre 2024](#) relatif aux conseils de juridiction des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.
- [Décret n° 2024-1168 du 6 décembre 2024](#) portant transfert de compétence entre juridictions de l'ordre administratif pour le contentieux de la tarification sanitaire et sociale.
- [Décret n° 2024-1049 du 21 novembre 2024](#) portant diverses mesures relatives aux professions judiciaires ou juridiques - Légifrance (legifrance.gouv.fr)
- [Décret n° 2024-1032 du 16 novembre 2024](#) relatif au registre des mandats de protection future - Légifrance (legifrance.gouv.fr)
- [Décret n° 2024-1021 du 13 novembre 2024](#) relatif à l'exercice en société des professions d'administrateur judiciaire et de mandataire judiciaire - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

[Retour au sommaire](#)

Publication : Direction des  
affaires civiles et du sceau

Pour s'inscrire à cette lettre :  
[lettre.dacs@justice.gouv.fr](mailto:lettre.dacs@justice.gouv.fr)

Suivez-nous  
sur les réseaux sociaux :

